

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2020**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 12
Date de convocation	: 5 octobre 2020
Date d'affichage de la convocation	: 5 octobre 2020
Date de publication	: 16 octobre 2020
Date de transmission	: 16 octobre 2020

L'an 2020 et le 9 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Théophile Rigail, lieu adapté, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Maire.

Présents : M. BOURGEOIS Stéphane, Maire, Mmes : CREPIN Armelle, LEFEVRE Stéphanie, MACQUET Cynthia, MM : HENON Hervé, KLEIN Gérard, LOISEL Vincent, FROISSART Mickaël, Mme BUY Anne-Laure, Mme ASSET Alisson et M. NORMANT Alain.

Excusée ayant donné procuration : Mme DUPONT Sabine à Mme MACQUET Cynthia.

Absents : M. FOURCROY Laurent, Mme DEBAS Virginie et M. MARICHEZ Jean-Marie.

A été nommé secrétaire : M. LOISEL Vincent

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominatif.

**Délibération N° 1: DEMANDE DE SUBVENTION FIEET POUR AMENAGEMENTS
PAYSAGERS EN CENTRE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme relatif aux travaux d'aménagements paysagers prévus en centre village concernant d'une part le cimetière communal, d'autre part les rues du Courgain et de Berthenlaire.

Il expose qu'il est prévu de valoriser ce lieu de repos et de recueillement que constitue le cimetière par un environnement paysager adapté grâce notamment à des allées redessinées et plantées d'espèces locales et à l'implantation de haies paysagères.

Il explique par ailleurs qu'afin de préserver le cadre de vie et la qualité paysagère des rues du Courgain et de Berthenlaire, il est prévu une gestion adaptée des talus, la mise en place d'une haie sur berge et le renforcement de la présence des végétaux en place par la plantation d'arbustes sous forme buissonnante.

Un projet d'ensemble a été élaboré en lien avec le Parc Naturel Régionale des Caps et Marais d'Opale.

Le coût de ces travaux est estimé à 23 206 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet de la part du Conseil Départemental d'une aide dans le cadre du programme FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux) à hauteur de 80% maximum d'une dépense comprise entre 15 000 et 50 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme relatif aux travaux d'aménagements paysagers en centre village,

SOLLICITE du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre du programme FIEET au taux maximum sur le montant des travaux,

DECIDE que la présente délibération remplace et annule celle adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 Septembre 2020 portant sur la demande de subvention pour les travaux d'aménagements paysagers du cimetière au titre du FIEET.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 13/10/2020.

Délibération N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJETS INNOVATION TERRITORIALE POUR TRAVAUX AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS DES LOCAUX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
--

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles modalités de restauration scolaire à l'école de la Paturelle à compter du 1er Septembre 2020, la commune procède à un certain nombre de travaux et à la mise en place d'équipements adaptés dans les locaux de la cantine.

Le coût de ces travaux et équipements s'élève à 9 377 € HT.

Il informe que le Conseil Départemental du Pas de Calais a décidé en juillet dernier de reconduire en 2020 son appel à projets « Innovation Territoriale pour les territoires ruraux » en l'orientant principalement vers les projets en faveur de l'alimentation durable. Seront ainsi éligibles à ce dispositif les projets porteurs d'une innovation visant à une amélioration de la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux au travers d'un renforcement de l'alimentation durable.

Il indique que la commune entend s'inscrire dans cette perspective.

Il explique que la démarche engagée autour de la restauration scolaire correspond pleinement à l'objectif fixé, tant au niveau environnemental qu'au plan social et économique, par le soutien à l'emploi et à l'économie locale, par le respect des règles environnementales et la protection de la bio-diversité et par le lien actif créé entre citoyens collectivité et acteurs économiques.

Les travaux et aménagements entrepris peuvent ainsi faire l'objet d'une aide de la part du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projets Innovation Territoriale 2020 à hauteur de 40 % d'un coût maximum de 250 000 euros, soit une aide comprise entre 10 000 et 100 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme relatif aux travaux et équipements des locaux de restauration scolaire.

SOLLICITE du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre de l'Appel à projets Innovation Territoriale 2020 au taux maximum.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces en ce sens.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 13/10/2020.

Délibération N° 3 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)

Monsieur le Maire expose qu'aux termes des dispositions législatives et réglementaires, la commune doit se doter d'un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) accompagné d'un D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Il explique que l'objet de ces documents est d'une part, de définir l'organisation des services communaux et des habitants en cas de survenance d'incidents majeurs, d'autre part de réaliser une information préventive de la population sur la connaissance des dangers, les dispositions prévues pour y faire face et les manœuvres de sauvegarde indispensables.

Il informe le Conseil que le P.C.S. adopté en 2017 a fait l'objet d'une actualisation récente, et que le DICRIM, dont l'élaboration n'avait pas encore été définitivement achevée, est désormais en état d'être adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le P.C.S. et le D.I.C.R.I.M. dans leur forme et termes actualisés,

DECIDE leur publication et leur diffusion dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 13/10/2020.

Délibération N° 4 : ENTERINEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : - Aménagement de parcours trail en forêt domaniale

Monsieur le Maire expose que la commune a signé avec l'O.N.F. une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la signalétique et des balisages pour les parcours trails en forêt domaniale selon les plans validés par l'ONF

Il informe le Conseil du contenu de cette convention

Il rappelle qu'elle est nécessaire par le fait que la forêt domaniale ouverte au public fait partie du domaine privé de l'Etat et gérée par l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ENTERINE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec l'Office National des Forêts.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 13/10/2020.

Délibération N° 5 : DON

Monsieur le Maire expose que la tempête Alex qui a touché le département des Alpes-Maritimes le week-end des 3 et 4 Octobre derniers a provoqué des dégâts considérables avec un bilan matériel et humain encore incertain, et que de nombreuses municipalités doivent aujourd'hui faire face à des difficultés considérables.

Il propose qu'en témoignage de sa profonde solidarité et de son soutien, la commune apporte une aide aux villages concernés dans leur mobilisation envers les habitants et leurs territoires.

Il propose dans ce but le vote en urgence d'une aide financière de 500,00 euros au bénéfice de ces collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'octroi d'une aide exceptionnelle d'urgence de 500,00 euros à destination des villages de l'arrière-pays niçois touchés par la tempête Alex, dans les conditions légales et réglementaires.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 13/10/2020.

POINTS D'INFORMATION :

- Démarche développement rural

Monsieur SWARC a présenté le dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

- Visite de Madame la Sous-Préfète le 9 octobre 2020

Monsieur le Maire a fait le compte-rendu de la visite de la Sous-Préfète.

- Mise en place de l'Union Commerciale

Monsieur le Maire explique qu'une union commerciale a été créée. Plusieurs réunions se sont déroulées avec les commerçants.

- Point sur la situation sanitaire

Monsieur le Maire fait le point sur la situation sanitaire.

- Problématique de dépôts sauvages de déchets

Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs dépôts sauvages ont eu lieu chemin de la Pierre.

Le retrait de ces déchets a été réalisé gratuitement par les entreprises PRL et NDCO de Baincthun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,
Stéphane BOURGEOIS

